



ADMINISTRATION COMMUNALE

---

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 2 FEVRIER 2015

### Résumé des points inscrits à l'ordre du jour

#### Séance publique

#### POLICE LOCALE

1. Déclaration de vacance d'un emploi d'Inspecteur principal de police.

Un emploi d'inspecteur principal de police est vacant au cadre opérationnel de la zone de police. Après de multiples tentatives que pour pourvoir, par ce biais, à la fonction de Directeur de la Circulation, le Chef de corps a opéré un glissement interne au 01/01/2015. Il convient dès lors de re-déclarer l'emploi vacant dans la nouvelle fonctionnalité que veut lui réserver le Chef de corps (adjoint DIPO).

Le Chef de corps postule conséquemment qu'une nouvelle déclaration de vacance d'emploi soit prononcée afin que soit attribué, par mobilité, dans le cadre du cycle de mobilité 01/2014, un emploi d'inspecteur principal de police (adjoint DIPO) à nommer par le Conseil communal après réception de l'avis d'une Commission locale de sélection rendu sur audition d'office des candidats.

#### ADMINISTRATION GENERALE

2. Prises d'acte de décisions prises par le Collège communal et approbation de dépense(s) le cas échéant. Approbation.

Pour des raisons de sécurité, de salubrité, d'hygiène publique ou de bonne gestion, le Collège communal a dû prendre, en urgence, certaines décisions.

Il s'agit de :

- Rénovation intégrale du plafond de la salle Georges Roland - Report délais d'exécution.
- Chalet des pensionnés - Pose de volets électriques - Approbation de l'attribution et des conditions.
- Dérogations aux douzièmes provisoires.

## **BATIMENTS COMMUNAUX**

### **3. Travaux de remplacement des menuiseries du Centre administratif communal et de l'Académie de musique. Avis rectificatifs. Information.**

En séance du 30 octobre 2014, le Conseil communal a approuvé les nouvelles versions des deux cahiers spéciaux des charges suivants :

« Travaux de remplacement des menuiseries extérieures du Centre administratif communal »

« Travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'Académie de musique ».

Afin de permettre aux soumissionnaires de remettre offre de la manière la plus correcte possible, certaines précisions ont du être apportées. Ceci a été réalisé au travers d'avis de marché rectificatifs.

## **BATIMENTS DU CULTE**

### **4. Travaux de traitement des peintures intérieures des murs et plafonds de l'Eglise Saint-Martin à Ath. Approbation des conditions et du mode de passation.**

Suite à des problèmes d'infiltration, les peintures intérieures de l'Eglise Saint-Martin se sont fortement abîmées.

Etant donné que les réparations sont réalisées, que les murs ont été plafonnés, il est proposé de les repeindre.

Il sera profité de ce marché pour réaliser un rafraichissement intégral de l'Eglise.

## **ABATTOIR COMMUNAL**

### **5. Acquisition de mobilier pour l'Abattoir communal. Approbation des conditions et du mode de passation.**

Le mobilier de l'Abattoir communal (bureaux, caissons, armoires...) étant devenu obsolète, il convient de procéder à son remplacement.

Pour ce faire, un inventaire des différents besoins a été dressé.

## **ECLAIRAGE PUBLIC**

### **6. Remplacement de l'éclairage du Square et la Tour Saint-Julien. Projet définitif, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

En séance du 06 juin 2014, le Conseil communal a décidé d'une part du principe des travaux en chargeant ORES ASSETS de la réalisation de l'ensemble des prestations de services liées à la bonne exécution du projet de mise en valeur de l'éclairage public du Square, de l'Eglise et de la Tour Saint-Julien et d'autre part, pour les travaux de pose relatifs à ce projet, de recourir aux entrepreneurs désignés par ORES ASSETS en sa qualité de centrale de marchés.

Les appareils actuellement en place sur ce site sont très consommateurs d'énergie et pour la plupart, relativement anciens (difficultés de réparation...). Ils ne permettent d'ailleurs pas les extinctions/diminutions d'intensité nocturnes. L'investissement présentement envisagé sera donc largement couvert par les économies que permettront de réaliser les nouvelles installations.

## **MATERIEL ET FOURNITURE**

### **7. Acquisition de machines et matériel d'équipement pour les Services techniques communaux. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

Afin d'optimiser le fonctionnement des services techniques communaux, il convient d'acquérir certaines fournitures.

Pour ce faire, un cahier des charges a été rédigé ; le marché a été divisé en deux lots en fonction des besoins exacts des services :

1. lot 1 (Acquisition d'une pince à ouverture parallèle pour équiper le camion-grue du service technique) ;
2. lot 2 (Acquisition d'un rouleau vibrant pour le service technique).

## **DOMAINE COMMUNAL**

### **8. Aliénation d'un immeuble à double demeure sis rue de la Brasserie, 52 à Ligne. Décision.**

La Ville d'Ath est actuellement propriétaire d'une maison à double demeure, cadastrée section C n°116B, d'une contenance cadastrale de 6a 90ca, sise rue de la Brasserie, 52 à Ligne.

Il s'agit d'une maison ancienne rénovée, depuis plus de dix ans, en deux logements indépendants.

Chacun de ces logements comprend un séjour, une cuisine, deux chambres, un débarras et une salle de bains. Les deux logements bénéficient d'un accès à un jardin commun bien exposé.

Ces logements sont actuellement donnés en gestion à la société l'Habitat du Pays Vert.

Il serait opportun de les vendre à cette société dans le cadre d'une vente de gré à gré sans publicité.

Les efforts réalisés par le secteur public (Région, Ville) seront ainsi conservés dans leurs objectifs et le pourcentage de logements publics sera maintenu à un minimum de 8,8%.

Il répond en effet aux objectifs de la commune de pouvoir mettre à disposition, via la SCRL L'Habitat du Pays Vert, des logements destinés prioritairement aux ménages à revenus modestes, en état de précarité ou moyens.

**9. Convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle sise rue des Prés le Comte à Ath et cadastrée section B n°86D.**

La Ville d'Ath dispose de terrains situés à l'arrière des habitations de la rue des Prés le Comte.

Ceux-ci nécessitent un entretien qui s'avère relativement coûteux compte tenu de leur nature d'ancien remblai dont la valeur pédologique n'en permet pas la mise en valeur par culture potagère par exemple.

La Ville recherchait donc une solution pour assurer l'entretien des lieux tout en diminuant la charge communale.

Un habitant domicilié rue de Saint-Julien n°70 à Ath, est disposé à occuper une partie de la parcelle sise rue des Prés le Comte à Ath et cadastrée section B n°86D pie et ce pour y installer un cheval.

L'intéressé a marqué son accord pour entretenir les parcelles de terrain sises à l'arrière des habitations.

**SERVICE ESPACES VERTS**

**10. Entretien du patrimoine arboré (référence 20147607). Réaffectation de deux lots sur des crédits 2015. Approbation.**

En séance du 30 octobre 2014, le Conseil communal a approuvé le projet « Entretien du patrimoine arboré » réparti en cinq lots distincts.

Un crédit était disponible au budget du service extraordinaire de l'exercice 2014, pour l'attribution de ce marché.

Finalement, seuls trois des cinq lots ont pu être attribués sur base de la somme totale disponible.

Cependant, les offres remises par les adjudicataires étant valables jusqu'au 31 mars 2015, il est proposé d'attribuer les deux lots subsistants sur les crédits prévus à l'exercice 2015.

\* \* \* \* \*